

Bilans de Compétences PROGRAMME



FSCompétences un accompagnement 100% dédié à répondre à vos attentes

Nous proposons toujours un premier entretien gratuit et sans engagement dans nos en face à face ou par téléphone pour étudier votre projet

↳ Le bilan de compétences

- **Contacts : 06 88 82 23 69 – fscompétences@outlook.fr**
- **Lieu : Au sein d'un espace de travail partagé convivial et adapté (Regus)**

FSCompétences

38 chemin de la Taillat 38240 Meylan

0688825369 fscompétences@outlook.fr fscompétences.com SIRET : 92441111900010





PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES



➤ Pourquoi faire un bilan de compétences ?

- ▲ Changer de poste ;
 - ▲ Se rassurer avant de créer son entreprise ;
 - ▲ Se reconvertir à la suite de problèmes de santé ;
 - ▲ Se reconvertir professionnellement avec un projet précis ;
 - ▲ Valider une idée de projet ou de formation ;
- ▲ Retrouver confiance en soi et élaborer un projet avant une rupture de contrat (démission, rupture conventionnelle, licenciement pour inaptitude médicale) ;
- ▲ Envisager un nouveau projet professionnel à la suite d'un burn-out.

➤ Le bilan de compétences c'est quoi ?

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs, ses savoir-faire, ses potentiels professionnels et sa valeur ajoutée). La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.



Le bilan de compétences est aussi un processus complexe qui nécessite l'accompagnement d'un consultant expérimenté. Le rôle du consultant est d'aider les individus à faire le point sur leur parcours professionnel, à identifier leurs compétences et leurs aspirations, et à définir un plan d'action pour leur évolution.

Le consultant en bilan de compétences joue donc un rôle déterminant dans la réussite du processus.



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

Pourquoi choisir FSCompétences pour réaliser son bilan de compétences ?

- ✓ Parce que pour nous prônons dans notre accompagnement la capacité d'écoute active et empathique pour comprendre les besoins et les aspirations du bénéficiaire ;
- ✓ Parce que nous créons un climat de confiance et favorisons une communication ouverte et constructive ;
- ✓ Parce que nous maîtrisons les techniques d'entretien et des outils nous permettant au de recueillir des informations pertinentes et d'analyser de manière objective les compétences et les aptitudes du bénéficiaire ;
- ✓ Parce que nous allions nos compétences techniques, relationnelles et stratégiques pour accompagner efficacement les bénéficiaires ;
- ✓ Parce que nous sommes persuadés que l'expérience du consultant permet de comprendre et de mieux accompagner les bénéficiaires.
- ✓ Parce que notre vécu donne une consistance supplémentaire pour aider les bénéficiaires à identifier un nouveau projet ;
- ✓ Parce ce que nos valeurs sont de répondre uniquement aux besoins des bénéficiaires

🔗 Les Objectifs du Bilan de Compétences :

⇒ Le Bilan de Compétences a pour finalité *l'élaboration d'un projet professionnel* :

Il s'appuie sur une méthodologie, des outils et un accompagnement personnalisé qui permettent de construire une réponse personnelle et pertinente. Cependant, la motivation du candidat est un facteur de réussite important.

Le Bilan de Compétences permet de :

- ✚ Préparer une *évolution interne* ou externe à l'entreprise ;
- ✚ Préparer une *mobilité* interne ou externe ;
- ✚ Se construire une *représentation objective de ses compétences réelles* ;
- ✚ *Anticiper son parcours* en interne et/ou en externe ;
- ✚ Envisager une *réorientation professionnelle* ;
- ✚ Choisir une *formation* ;
- ✚ Identifier un parcours de *Validation des Acquis de l'Expérience* (VAE) ;
- ✚ Restaurer la *confiance en soi* et capitaliser sur ses points forts ;
- ✚ Elaborer et/ou *valider un projet professionnel* ;

S'approprier son parcours et son projet professionnel (portefeuille de compétences).





PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

⇒ **Secret professionnel : la relation consultant- bénéficiaire :**

L'opérateur de bilan de compétences est soumis au secret professionnel.

Le **secret professionnel** auquel il est tenu est le socle de la relation de confiance qui l'unit au bénéficiaire. Instituée dans l'intérêt du client, cette obligation à la fois morale et juridique s'impose à l'ensemble des personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'organisme prestataire de bilan de compétences, et ce quel que soit leur fonction.

Ce principe déontologique fort s'étend à tout ce qui est porté à la connaissance du consultant dans l'exercice de sa profession. Sont secrètes les informations suivantes :

- ⤴ Les confidences écrites ou orales ;
- ⤴ Les entretiens téléphoniques ;
- ⤴ Les informations relatives aux tiers.

⇒ **Public concerné et prérequis**

⇒ **Public concerné :**

- ⤴ Salariés du secteur privé en poste ou en arrêt de travail ;
- ⤴ Agents de la fonction publique (sous condition de leur employeur
- ⤴ Etudiants
- ⤴ Demandeurs d'emploi
- ⤴ Toute personne à titre privé
- ⤴ Employeurs : Accompagner vos salariés dans une phase de réflexion, d'optimisation de leur positionnement professionnel et de leur projet d'évolution

⇒ **Prérequis :**

- ⤴ Être en capacité de lire et écrire (Français niveau A2 minimum) ;
- ⤴ Être en capacité de travailler en groupe ;
- ⤴ Être ouvert à l'utilisation de l'outil informatique.





PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

⇒ **Personnes en situation de handicap** : La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée.

⇒ **Le rendez-vous d'information préalable à la mise en œuvre**

Chaque salarié souhaitant entreprendre une démarche de bilan de compétences, bénéficie d'une information préalable gratuite avant tout engagement dans la démarche et surtout avant la contractualisation.

Cet entretien préalable permet au salarié de prendre connaissance de notre bilan de compétences, de nos outils et méthodes de travail, de pouvoir visiter les locaux mis à disposition et de rencontrer le conseiller bilan, pour pouvoir faire un choix éclairé.

Présentation du Bilan de compétences et de ses objectifs prévus par la législation en vigueur

- ✚ La méthodologie utilisée par le consultant dans les différentes phases ;
- ✚ Les moyens matériels et humains ;
- ✚ La disponibilité du prestataire ;
- ✚ Remise du présent document.

Le bilan de compétences ne pourra débuter qu'après accord de prise en charge du financement.

⇒ **Nos bilans respectent les 3 phases réglementaires inscrites au Code du Travail et la Réforme de la Formation Professionnelle :**

1. Une phase préliminaire :

⇒ Cette phase permet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche de Bilan de Compétences, de définir et clarifier la nature de ses besoins et attentes, de l'informer sur les conditions de déroulement du Bilan et sur les méthodes et outils utilisés.

2. Une phase d'investigation :

⇒ Cette phase doit permettre au candidat de :

- ▲ Expliciter ses objectifs et se mobiliser en faveur du changement ;
- ▲ Développer sa connaissance de soi ;
- ▲ Investiguer ses intérêts professionnels et ses motivations ;
- ▲ Construire son portefeuille de compétences ;
- ▲ Identifier des aires de mobilité professionnelle et/ou des objectifs Métier(s), Secteur(s) potentiels ;
- ▲ Valider / invalider les objectifs professionnels potentiels identifiés.



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

3. Une phase de conclusion :

⇒ Cette dernière phase est consacrée à :

- ▲ La formalisation du projet professionnel validé,
- ▲ S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- ▲ Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- ▲ Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan
- ▲ L'explicitation des points d'appui et des points de vigilance (et solutions correspondantes) à l'égard du projet professionnel,
- ▲ L'élaboration du plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé,
- ▲ La rédaction et la finalisation de la Synthèse de Bilan de Compétences

⇒ Les Modalités d'évaluation :

- ⇒ **Au démarrage du bilan**, les bénéficiaires sont invités à exprimer leurs attentes et leurs objectifs dans le cadre d'un entretien préliminaire.
- ⇒ **A la fin du bilan de compétences**, une fiche d'évaluation à chaud est remplie par les stagiaires.
- ⇒ **Au bout de six mois**, un questionnaire d'évaluation du Bilan de Compétences est soumis au bénéficiaire afin d'évaluer la réalisation de son projet et communiquer les résultats aux financeurs (OPCO, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts...).

⇒ Les Moyens pédagogiques et méthodes d'encadrements :

Le Bilan de Compétences s'appuie sur une méthodologie d'analyse et de réflexion sur le parcours, le profil de personnalité, le profil professionnel et l'environnement économique. La mise en œuvre de cette méthodologie prend en compte les caractéristiques personnelles de chaque candidat et permet un accompagnement personnalisé et sur mesure.

Nos outils sont sélectionnés en fonction de la problématique de bilan et comprennent notamment :

- ▲ Des entretiens en face à face avec un consultant certifié consultant bilan de compétences
- ▲ Des documents supports (connaissance de soi, parcours professionnel & compétences...)
- ▲ Des tests de personnalité validés scientifiquement (Central test)
- ▲ Des tests d'évaluation prédictive des potentiels professionnels (Central test)
- ▲ Des référentiels métiers, des ressources d'information sur les métiers, secteurs, entreprises, formations...
- ▲ Des réseaux de professionnels pour des enquêtes métiers
- ▲ Des enquêtes métiers pour explorer des environnements professionnels



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

⇒ Suivi à 6 mois :

⇒ L'évaluation est essentielle pour mesurer :

L'atteinte des objectifs opérationnels attendus en fin de bilan
La réponse aux objectifs du stagiaire

- ⤴ La réalisation des projets définis durant le bilan de compétences pour les financeurs
- ⤴ De plus, suite au bilan notre cabinet s'engage à répondre aux questions du bénéficiaire soit par téléphone, soit par email pour soutenir la démarche entreprise durant la prestation.
- ⤴ Un entretien ultérieur peut être fixé en fonction des souhaits du candidat dans le cadre du suivi proposé dans les six mois suivants la conclusion du bilan.

⇒ Les modalités et délais d'accès

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention.

⇒ Les modalités de financement du bilan de compétences

⇒ Plan de développement des compétences de l'entreprise :

- ⤴ Il faut obligatoirement le consentement du salarié. Si le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives (durée, période de réalisation, remise des résultats, prix...);
- ⤴ Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en rendant la convention signée. L'absence de réponse du salarié à la fin de ce délai vaut refus de conclure la convention ;
- ⤴ Le refus d'un salarié de consentir au bilan ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

⇒ Demandeur d'emploi :

- ⤴ Possibilité de financement par France Travail

⇒ Personnel :

- ⤴ Nous proposons des modalités de financement adaptées à votre budget.



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

⇒ **Indépendant ou non salarié :**

- ⤴ Si vous êtes commerçant ou travailleur indépendant, vous devez vous adresser à l'Agefice (Association gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise) ;
- ⤴ Si vous êtes médecin libéral, vous devez vous adresser au FAF-PM (Fonds d'assurance formation de la profession médicale) ;
- ⤴ Si vous êtes membre d'une autre profession libérale, vous devez vous adresser au FIF-PL (Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux) ;
- ⤴ Si vous êtes exploitant agricole, vous devez vous adresser au fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivea) ;
- ⤴ Si vous êtes exploitant de la pêche et des cultures marines, les branches professionnelles ont désigné un nouvel opérateur de compétences. Depuis le 1er avril 2019, Ocapiat est habilité à prendre en charge le financement du développement des compétences et de l'alternance. Le site d'Agefos-PME donne les informations nécessaires relatives à la formation professionnelle des professionnels de la branche ;
- ⤴ Si vous êtes artisan, vous devez vous adresser au Fafsea et à la chambre régionale de métiers dont vous dépendez.





PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

↪ Les horaires d'ouverture :

FSCompétences est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00.

Pour les besoins du bilan, nous sommes à votre disposition le samedi matin et tous les jours jusqu'à 19h ainsi que le midi. Les horaires sont variables en fonction de vos besoins.



↪ Les bureaux :

Pour plus de souplesse et être aux plus près de nos clients FSCompétences ne dispose pas de structures fixes mais loue des bureaux dans les espaces de travail.

↪ Les tarifs du bilan de compétences :

Le bilan de compétences coûte de 800 euros à 1080 euros selon votre situation.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.





PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

□ Nos 4 formules de bilan de compétences

FORMULE « basique »

8h00



- ⇒ 1 entretien conseil (gratuit)
 - ⇒ 1 entretien individuel (2h) pour identifier vos aspirations professionnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité)
 - ⇒ 1 entretien individuel (2h) pour identifier vos compétences et vos potentiels
 - ⇒ 1 entretien individuel (2h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétence
 - ⇒ Travail personnel (2h)
- ✓ **Soit 8 heures de formation dont 6 heures d'entretiens personnalisés en face à face (ou visioconférence)**
- ⇒ Les bilans sont réalisés par un consultant certifié :
- ✚ *Certificat professionnel FFP*
 - ✚ *Certification à faire passer des tests psychométriques*

Tarif : 960 euros



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

FORMULE « Essentielle »

14h00



- ⇒ 1 entretien conseil (gratuit)
- ⇒ 1 entretien individuel (2h) pour identifier vos aspirations professionnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité)
- ⇒ 2 entretiens individuels (2h30) pour identifier vos compétences et vos potentiels
- ⇒ 2 entretiens individuels (2h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétences.
- ⇒ Travail personnel : recherche documentaire, enquêtes métiers (3h)
- ✓ **Soit 14 heures de formation dont 11 heures d'entretiens personnalisés en face à face (ou visioconférence)**
- ⇒ Les bilans sont réalisés par un consultant certifié :
 - ✚ Titre enregistré au RNCP niveau 6 CEC (Eu)
 - ✚ Certification à faire passer des tests psychométriques

Tarif : 1680 euros

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

FORMULE « Orienté express » 6h00



- ⇒ 1 entretien conseil (gratuit)
 - ⇒ 1 entretiens individuels (2h) pour identifier vos aspirations professionnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité)
 - ⇒ 1 entretien individuel (2h) pour identifier vos compétences et vos potentiels
 - ⇒ 1 entretien individuel (2h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétence
- ✓ **Soit 6 heures de formation dont 6 heures d'entretiens personnalisés en en face à face (ou visioconférence)**
- ⇒ Les bilans sont réalisés par un consultant certifié :
- ✚ *Certificat professionnel FFP*
 - ✚ *Certification à faire passer des tests psychométriques*

Tarif : 720 euros

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

FORMULE « Emersion »

19h00



- ⇒ 1 entretien conseil (gratuit)
- ⇒ 2 entretiens individuel (2h) pour identifier vos aspirations professionnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité)
- ⇒ 3 entretiens individuels (2h) pour identifier vos compétences et vos potentiels
- ⇒ 3 entretiens individuels (2h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétences.
- ⇒ Travail personnel : recherche documentaire, enquêtes métiers (3h)
- ✓ **Soit 19 heures de formation dont 16 heures d'entretiens personnalisés en en face à face (ou visioconférence)**
- ⇒ Les bilans sont réalisés par un consultant certifié :
 - ✚ Titre enregistré au RNCP niveau 6 CEC (Eu)
 - ✚ Certification à faire passer des tests psychométriques

Tarif : 2160 euros

CONTACT :

✉ Courriel : fscompetences@outlook.fr

✉ Téléphone : 06 88 82 53 69

✉ Site : www.fscompetences.com